



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Construction d'une nouvelle station d'épuration communautaire à la Roche-sur-Yon

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2025-DCPATE-70 du 21 février 2025, la demande formulée par **La Roche-sur-Yon Agglomération**, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour construire une nouvelle station d'épuration communautaire, est soumise à enquête publique dans la commune de la Roche-sur-Yon, pendant 31 jours consécutifs, **du mardi 18 mars 2025 au jeudi 17 avril 2025 inclus**.

La demande d'autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et R. 214-1 du code de l'environnement porte sur l'autorisation au titre de la loi sur l'eau, sur l'autorisation au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, sur l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, et sur la dérogation exceptionnelle relative aux espèces protégées et aux habitats d'espèces protégées.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et l'arrêté précité sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant la durée de celle-ci (www.vendee.gouv.fr – rubrique « Publications – Enquêtes publiques » – Commune de la Roche-sur-Yon).

L'ensemble du dossier, contenant notamment une étude d'impact, une étude de dangers et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable pendant la durée de l'enquête, soit du 18 mars 2025 au 17 avril 2025 inclus :

- à la mairie de la Roche-sur-Yon (5 Rue Lafayette), aux jours et aux heures habituels d'ouverture au public ;
- en ce même lieu, sur un poste informatique mis à la disposition du public gratuitement pendant ces mêmes horaires ;
- sur le site internet des services de l'État en Vendée à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- sur le site internet hébergeant le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6040>

Madame Anne-Claire MAUGRION, cadre retraitée de la fonction publique territoriale, et Monsieur Denis GALLOIS, attaché principal de l'administration en retraite, sont désignés par le tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête, respectivement en qualité de commissaire enquêteur et de commissaire enquêteur suppléant.

Madame MAUGRION recevra en personne, en mairie de la Roche-sur-Yon (5 Rue Lafayette), les observations du public écrites ou orales de la manière suivante :

- mardi 18 mars de 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12h30 ;
- vendredi 28 mars de 13h30 à 17h00 ;
- mercredi 2 avril de 9h00 à 12h30 ;
- jeudi 17 avril de 13h30 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête).

Les observations du public peuvent être formulées à tout moment pendant la période de l'enquête :

- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6040> ou accessible à partir du lien disponible sur le site Internet des services de l'État en Vendée ;
- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de la Roche-sur-Yon (5 Rue Lafayette), aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- par courriel : enquete-publique-6040@registre-dematerialise.fr ;
- par courrier postal adressé à Madame Anne-Claire MAUGRION, à l'attention expresse du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : Mairie de la Roche-sur-Yon, Service Autorisation Droit des Sols, 5 rue Lafayette, 85000 La Roche-sur-Yon;

L'ensemble des observations recueillies par voie électronique ou par courrier postal, et celles déposées sur le registre en mairie, seront consultables sur le site internet qui héberge le registre dématérialisé évoqué ci-dessus, et visibles par tous.

Des informations complémentaires sur le dossier de demande d'autorisation peuvent être obtenues auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération, en contactant Monsieur Frédéric TOURANCHEAU (responsable du service eau assainissement) par courriel frederic.tourancheau@larochesuryon.fr, ou Madame Marie-Pierre KEREBEL (directrice assainissement prévention et gestion des déchets) par courriel marie-pierre.kerebel@larochesuryon.fr, ou par téléphone au 02-51-05-55-48.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie de la Roche-sur-Yon et sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit une autorisation assortie du respect de prescriptions soit un refus.